

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 octobre 2018 / convocation avec point supplémentaire : 29 octobre 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 09

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 06

Membres présents : Mmes & MM. Jérémy THIEN, Viviane LOUP- FOREST, Edith PERRAUD, Agnès ROUSSOT, Teddy DESCOMBES, Jocelyne RENAUD

Membres absents ayant donné pouvoir : 0

Membres absents excusés : M. Jean-Luc BAZIN, Mme Vanessa GATINET, M. Médéric DE SERRES

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaires de séance : Mme Viviane LOUP-FOREST et Mme Edith PERRAUD

Monsieur le Maire rappelle l'envoi d'une convocation le 29 octobre 2018 ajoutant un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil : « examen de l'opportunité d'achat d'un bien immobilier par la commune ». Ce point sera vu après les questions diverses.

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 3 septembre 2018 est modifié comme suit :

- Demande de la FNACA : il faut lire « en hommage aux morts des conflits d'Afrique du Nord ».

1/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Commande de 10 seaux d'enrobé à froid chez Proveto pour 526.20 € TTC
- Installation d'une réglette d'éclairage dans le hall de la petite classe par Franck D'Alberto pour 276.00 € TTC
- Achats de poubelles pour divers lieux de la commune chez Direct Collectivités pour 634.92 € TTC
- Achat d'un sèche-mains électrique pour les toilettes de la place chez Franck D'Alberto pour 686.23 € TTC
- Acceptation du devis de Oxyria pour le marquage des places de stationnement et la reprise de trottoirs rue du lavoir pour 6 609.60 € TTC (pris sur les crédits voirie attribués à la commune par la Communauté de Communes Saône Beaujolais)
- Réparation du toit d'une maison menaçant ruine par l'entreprise Vouillon pour 330.00 € TTC
- Non préemption sur la vente des parcelles :
 - o C 61 et C 609 lieu-dit Le Bourg
 - o B 438 lieu-dit La Varenne
 - o C 731, C 841 et C 842 lieu-dit Les Grands Prés

2/ Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives suivantes :

≈ Budget communal section fonctionnement :

a/ les décisions modificatives suivantes sont alimentées par le compte 022 « dépenses imprévues »

- Alimenter le compte 60631 « fournitures d'entretien » pour 1 700 €
- Alimenter le compte 60633 « fournitures de voirie » pour 527 €
- Alimenter le compte 611 « prestations de services » pour 5 600 €
- Alimenter le compte 61551 « entretien matériel roulant » pour 715 €
- Alimenter le compte 618 « divers » pour 1 000 €
- Alimenter le compte 623 « relations publiques » pour 600 €

b/ Alimenter le compte 6411 « personnel titulaire » par le compte 6413 « personnel non titulaire » pour 2 000 € et par le compte 6450 « charges » pour 2 000 €

c/ Alimenter le compte 6748 « subventions aux centres de loisirs » par le compte 6573 « subventions aux organismes publics » pour 300 €

≈ Budget communal section investissement :

a/les décisions modificatives suivantes sont alimentées par le compte 212-105 « aménagement de voirie »

- Alimenter le compte « remboursement de caution » pour 380 €
- Alimenter le compte « travaux divers sur bâtiments communaux » pour 8 000 €
- Alimenter le compte « acquisition de matériel » pour 7 100 €
- Alimenter le compte « aménagement de sécurité/accessibilité » pour 4 500 €
- Alimenter le compte « réfection de chemins » pour 2 000 €

b/ Alimenter le compte « aménagement de voirie » pour 2 455.95 € par les comptes cimetière, caserne, travaux sur bâtiments communaux et acquisition de matériel

≈ Budget assainissement :

Afin de payer la facture soldant les travaux de mise en séparatif des réseaux, il convient de prendre une décision modificative de révision de crédits en augmentant le compte 70611 de 5 000 € puis le 023 de 5 000 € et enfin augmenter le compte 021 de 5 000 € et le 2315 de 5 000 €.

3/ Modification du temps de travail du poste d'adjoint technique en charge de la gestion des gîtes communaux

Suite à la démission de Mme Rayaud, il convient de réévaluer les besoins sur ce poste. La partie développement étant achevée, il convient de s'interroger sur la durée de travail du poste créé pour la partie administrative, à savoir 16 heures hebdomadaires.

4/ Démission de l'adjoint d'animation titulaire en charge du restaurant scolaire

Madame Claudine Guillon, titulaire du poste d'adjoint d'animation en charge du restaurant scolaire, a démissionné de ses fonctions au 1^{er} novembre 2018 à l'issue de son congé parental.

Madame Alexandra Large, qui la remplaçait et qui assurait également la garderie du soir, a quant à elle trouvé un emploi à temps plein dans une autre collectivité à partir de janvier 2019.

Une offre d'emploi va être diffusée afin de pourvoir les postes de cantine/garderie du soir.

5/ Bilan des emplois créés par la collectivité pour les agents titulaires

Monsieur le Trésorier informe la collectivité que dans le cadre d'un contrôle obligatoire, il convient d'établir un tableau récapitulatif des emplois créés par la collectivité.

Le Conseil Municipal établit le tableau suivant :

Emploi créé par délibération du :	Temps de travail de l'emploi créé :	Emploi occupé par :
Adjoint technique principal	35/35 ^{ème}	M. Jean-Claude Ringard
Rédacteur	32/35 ^{ème}	Mme Nelly Roussot
Adjoint d'animation	26.31/35 ^{ème}	Mme Anaïs Broyer
Adjoint administratif (agent postal communal)	16/35 ^{ème}	Mme Rania Rayaud
Adjoint technique	12.33/35 ^{ème}	Mme Laure Dorme
Adjoint d'animation	10/35 ^{ème}	Mme Claudine Guillon

6/ Dénomination et numérotation des hameaux

Le devis s'élève à 14 605.10 € TTC ; ce montant sera pris en charge sur les crédits voirie attribués à la commune par la Communauté de Communes Saône Beaujolais. L'installation devrait avoir lieu au premier semestre 2019.

7/ Reprise des concessions au cimetière

Une nouvelle procédure de reprise va être engagée. Une quarantaine de concessions ont été identifiées. Un affichage et une information seront faits en temps voulus. Un panneau sera également apposé sur chaque concession concernée par la procédure qui dure 3 ans.

8/ Amendes de police

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la subvention de 7 000 € obtenue dans le cadre des amendes de police pour l'installation d'une cellule sanitaire automatique et accessible PMR sur la place de la fontaine.

Pour 2019, un dossier sera constitué pour l'aménagement du parking de la place des Grangers.

9/ Chemin des Raffins

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017-11-59 relative au déclassement d'une portion de voie communale aux Raffins cadastrée A 179. Il rappelle que la commune souhaite que la bâchasse et le puits situés sur la parcelle appartenant à Mme Verdure soit dans le domaine communal. Monsieur le Maire informe que la discussion avec Madame Verdure, propriétaires des parcelles A 80 et A 75 a abouti sur une proposition d'échange entre les parcelles. Cet échange permettrait à la commune de récupérer la bâchasse et le puits. Les frais de géomètre seront à la charge de la commune, les frais de notaire seront à la charge de Madame Verdure. Vu la proposition d'échange de parcelles faite par Madame Verdure, considérant l'accord des deux parties pour procéder à cet échange, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- D'accepter l'échange de terrain entre une partie de la parcelle cadastrée A 181 pour 25 a (issu de la parcelle A 175) appartenant à Madame Nicole Verdure et la portion de voie communale déclassée cadastrée A 179 propriété de la commune de Jullié -De dire que tous les frais engendrés par cet échange seront à la charge de Madame Nicole Verdure - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet échange.

10/ Convention fourrière 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention fourrière de la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2019 correspondant à l'accueil des chiens errants ou en divagation trouvés sur le territoire de la commune au taux de 0.40 € par an et par habitant (0.35 € en 2018). Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention fourrière de la SPA pour l'année 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA.

La commune établira également de nouveau une convention de partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune (à ce jour, 22 stérilisations ont été faites dans le cadre de ce partenariat annuel). Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le partenariat avec la SPA.

11/ Proposition du SYDER pour l'éclairage public de la place de la fontaine

La proposition du SYDER s'élève à 11 550 € (si la commune paie en une fois) ou 974 € par an pendant 15 ans. Le Conseil Municipal refuse cette proposition de travaux.

12/ Développement durable : adoption de la compétence liée aux Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques

La Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) est compétente en matière de « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ». Dans le cadre des actions en faveur des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et plus généralement des démarches Plan climat air énergie territorial et territoire à énergie positive, la CCSB souhaite développer un maillage d'infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE). A ce jour, 8 sites sont définis comme prioritaires et stratégiques :

- BELLEVILLE - Parking covoiturage,
- BELLEVILLE- Parking Gare SNCF,
- BELLEVILLE - Parking Mairie,
- BEAUJEU – Centre bourg,
- FLEURIE - Parking Mairie,
- MONSOLS - Col de Crie,
- SAINT-GEORGES-DE-RENEINS – Parking de la gare SNCF,
- VILLIE-MORGON – Centre-bourg.

D'autres sites pourraient faire l'objet d'une telle installation.

Par ailleurs, le projet du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône concerne le déploiement d'un réseau public d'infrastructures de charge de véhicules électriques à maille départementale, interopérable avec le réseau national et européen et un partenariat pourrait être instauré à ce sujet. Toutefois, cette compétence doit faire l'objet d'un transfert, conformément aux dispositions de l'article L2224-37 qui, dans sa rédaction, stipule : "elles (les communes) peuvent transférer cette compétence aux EPCI... ». Ce transfert de compétence par les communes s'effectue selon la procédure fixée au L5211-17 du CGCT et s'opère sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, par délibération des conseils municipaux. A l'issue de cette procédure, un arrêté préfectoral interviendra pour acter des modifications statutaires de votre EPCI (ajout de la compétence IRVE). Le Conseil de la Communauté de communes, lors de sa séance du 20 septembre 2018, a délibéré favorablement sur le transfert de cette compétence des communes à la communauté de communes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DEMANDE que la CCSB devienne compétente pour les « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » ; DIT que cette compétence concerne la création, l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures.

13/ Viabilité hivernale sur le domaine routier départemental

Le Département du Rhône a adressé un courrier aux communes indiquant qu'il propose désormais des niveaux de services applicables lors d'épisodes météorologiques hivernaux courants à l'important stratégique des itinéraires. Deux niveaux sont applicables sur la commune de Jullié :

- Niveau S5, applicable sur une partie du réseau de liaison : suivi et interventions lors de risque de blocage en journée (7 h 30 – 16 h 30) concernant la départementale 68 (menant au col de Gerbet)
- Niveau S3 applicable sur une partie des réseaux de liaison et de proximité : suivi 24 h/24 7j/7 et interventions en cas de risques d'aléas hivernaux en journée (7 h -21 h) ou des risques de blocages pendant la nuit concernant la départementale 17 (menant à la Sibérie)

Le Département souhaite donner la possibilité aux communes qui le souhaitent de gérer directement les interventions sur le niveau S5 via une convention. Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer à cette convention.

14/ Comptes rendus des réunions

Les comptes rendus des commissions culture et tourisme ont été adressés aux conseillers municipaux par mail.

15/ Questions diverses

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales : dans la perspective de l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique au 1^{er} janvier 2019 et de la suppression des commissions administratives de révision des listes électorales au 10 janvier 2019, une commission de contrôle doit être instituée dans chaque commune. Monsieur le Maire doit désigner deux conseillers (un titulaire et un suppléant) pour participer aux travaux de la commission ; le maire et les adjoints ne peuvent en faire partie. Monsieur le Maire demande à chacun d'y réfléchir et de transmettre sa décision au secrétariat de mairie avant le 16 novembre.

Don : la chasse de Vâtre a fait un don de 100 € à la commune pour la cantine/garderie. Le Conseil Municipal les remercie.

Panneaux exploitants/Mémoires Rurales/ Signalétique du moulin : une rencontre sera organisée sur les différents sites avec chaque personne concernée.

Licence IV vendue par l'Auberge de la Véraison : l'offre faite par la commune n'a pas été retenue. La licence a été vendue 8 500 € à Lyon.

Ménage de la salle des fêtes : une note de service a été faite à l'agent en charge de l'entretien afin que celui-ci soit plus approfondi et que la salle soit systématiquement vérifiée avant toute location.

Partenariat territorial : La commune a obtenu une subvention de 70 000 € pour la reconversion de l'ancien presbytère en gîte de groupe. Il est impossible de financer ce projet avec cette seule subvention (pour mémoire : projet chiffré à 400 000 €). Monsieur le Maire va rencontrer le Président du Département pour envisager de dédier cette somme à un autre projet communal (à définir au moment du vote du budget 2019).

Comité consultatif action sociale (ex-CCAS) : Madame Delphine Dailly a démissionné.

Randonnée VTT de Juliénas : le circuit a été adressé aux sociétés de chasse. Cette randonnée VTT a lieu le dimanche 11 novembre.

Fleurissement : la commune obtient un 2^{ème} prix (pour le lavoir et le cimetière)

Semaine du développement durable : La semaine Européenne de la Réduction des déchets se déroulera du 17 au 25 novembre 2018. Des actions seront organisées par la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

Produits d'entretien : Un état des stocks a été demandé à l'agent des services techniques. Il permettra aux élus de solliciter des devis et mettre en concurrence les fournisseurs. Madame Loup-Forest et Monsieur Descombes sont chargés de ce dossier.

Cérémonie du 11 novembre : le rendez-vous est fixé à 10 heures devant la mairie. Les enfants de l'école seront présents pour interpréter des chants et lire les noms inscrits sur le monument. La commune organise une exposition sur les monuments aux morts du département (exposition réalisée par les archives départementales du Rhône).

Rencontre avec Monsieur le Principal du collège de Villié-Morgon : Mme Loup-Forest représentera la commune le vendredi 23 novembre lors de cette invitation conviant toutes les communes du groupement de communes.

Plaque commémorative de la FNACA : le devis de l'AFRAP s'élève à 252 € TTC.

Lettre anonyme : une lettre anonyme a été adressée à Monsieur le Maire. Celle-ci le vise ainsi qu'une adjointe et une partie du personnel communal. Une plainte a été déposée.

Examen de l'opportunité d'achat d'un bien immobilier par la commune : Monsieur le Maire a rencontré le notaire en charge de la succession Lacote. Il procédera à une visite pour envisager ou non l'acquisition de ce bien par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Jérémy THIEN

